

Déclaration du Conseil Permanent au sujet de l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution

Toute vie est un don pour ce monde

Jeudi 24 novembre dernier, l'assemblée nationale a voté à une large majorité l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution. Au nom des évêques de France, nous voulons dire notre inquiétude devant ce que signifierait cette inscription. Nous souhaitons redire ce qui nous semble au contraire fondamental : toute vie est un don pour ce monde, un don fragile et précieux, infiniment digne, à accueillir et à servir depuis son commencement jusqu'à sa fin naturelle.

Il y a aujourd'hui près de 220.000 avortements par an en France. Chiffre record dans la Communauté européenne, chiffre qui ne diminue pas et tend même à augmenter. Comment pourrions-nous voir cette réalité dramatique comme le seul exercice d'un droit pour les femmes ou encore comme un progrès ? N'est-ce pas surtout le signe de l'échec de toute une société pour éduquer et accompagner, soutenir socialement, économiquement et humainement celles et ceux qui en ont besoin ?

Le commandement biblique « Tu ne tueras pas » inscrit dans toutes les consciences au-delà de celles des seuls croyants confie tout être humain à la responsabilité de tous les autres. Ces enfants à naître, nous en sommes d'une certaine façon tous responsables. Ainsi, le vrai progrès ne serait-il pas que nous puissions nous mobiliser tous ensemble, croyants et non-croyants, pour que l'accueil de la vie soit davantage aidé et soutenu ? La vraie urgence ne serait-elle pas d'aider au moins les couples ou les femmes qui, aujourd'hui, n'ont pas réellement le choix et ne peuvent garder leur enfant en raison des contraintes sociales, économiques, familiales qui pèsent sur eux ou sur elles, et trop souvent sur elles seules ?

Nous reprenons les mots du Pape François qui, toujours aux côtés des plus pauvres, écrivait en 2013 dans sa première exhortation apostolique Evangelii Gaudium : « cette défense de la vie à naître est intimement liée à la défense de tous les droits humains. Elle suppose la conviction qu'un être humain est toujours sacré (...) dans n'importe quelle situation et en toute phase de son développement. (...). Si cette conviction disparaît, il ne reste plus de fondements solides et permanents pour la défense des droits humains, qui seraient toujours sujets aux convenances contingentes des puissants du moment. » (n°213).

Aux côtés de bien des hommes et des femmes de bonne volonté, les catholiques continueront à servir ces droits et cette dignité des plus faibles. Ils prient aussi pour les couples et les femmes confrontés à ce drame de l'avortement. Nous redisons notre reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour aider, accompagner, écouter, soutenir, consoler sans jamais juger ainsi qu'à tous les élus qui auront le courage - par leur vote et leur engagement - de « faire avancer la culture de la vie » (Pape François, audience du 5/02/2017)

Les membres du Conseil Permanent, vendredi 09 décembre 2022

Mgr Eric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la CEF,
Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours et vice-président de la CEF,
Mgr Dominique Blanchet, évêque de Créteil et vice-président de la CEF,
Card. Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille,
Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris,
Mgr Dominique Lebrun, archevêque de Rouen,
Mgr Sylvain Bataille, évêque de Saint-Etienne,
Mgr Pierre-Antoine Bozo, évêque de Limoges,
Mgr Alexandre Joly, évêque de Troyes,
Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre,